Un grand incendie en Amérique

New-York, 28 juin. — Un incendie vient de détruire un important dépôt de marchandises à Schattle (Washington). Les pertes sont évaluées à 400,000 dollars. Deux pompiers ont été tués.

Les relations franco-espagnoles

Paris, 28 juin. — Une personne, à même d'être bien renseignée, nous fait connaître quel motif avait amené le retard inconcevable apporté à l'établissement d'un modus vivendi définitif avec l'Espagne.

On sait que celui qui est actuellement en vigueur doit prendre fin au 30 juin. Dans le public, on se demande quel traitement économique régira les deux nations à partir du 1er juillet.

Hâtons-nous de dire qu'il est entendu au ministère des affaires étrangères, que, en retour de notre tarif minimum, l'Espagne devra nous accorder le sien. Mais on sait, d'autre part, que nos viticulteurs du Midi ont, à maintes reprises, fait observer que le tarif minimum espagnol est un véritable tarif prohibitif et qu'il est naïf de leur faire la concession que M. Ribot se propose.

De là l'interpellation de M. Griffe au Sénat et de plusieurs députés à la Chambre. Cette interpellation doit venir en discussion le 7 juillet. Or, il n'est pas inutile de faire remarquer que M. Ribot en choisissant cette date ne l'a fait que parce que les Cortès espagnoles se séparent le 4 du mois prochain.

Or le plan que l'on poursuit est tout simplement de gagner du temps et de mettre les deux pays au régime de leurs tarifs minimum réciproques jusqu'à ce que les Chambres françaises et espagnoles à nouveau réunies auront pris une décision, si tant est qu'on leur demande d'en prendre une. On se flatte, de la sorte, au quai d'Orsay, de tourner une question délicate.

Le régime des boissons

Paris, 28 juin. — Une grande émotion qui s'était manifestée par un nombre considérable de pétitions déjà arrivées à la Chambre, avait été soulevée par les projets du gouvernement ou de la commission du budget qui faisaient payer un droit de consommation de 2 francs à raison de deux hectolitres de vin pour 300 kilogs de vendange fraiche, et de 1 franc pour 2 hectolitres de cidre à raison de 500 kilogs de pommes.

Nous pouvons annoncer qu'à la suite des observations qui ont été présentées par MM. Villebois-Mareuil, Boucher (Vosges), Fouquet, etc., le rapporteur, M. Salis, et le gouvernement se sont mis d'accord pour exempter de tous droits les quantités de vendanges et de pommes inférieures à 50 hectolitres en volume ou 5,000 kilogs au poids.

Le rapporteur et le gouvernement se sont mis d'accord pour supprimer le paragraphe 2 de l'art. 56 du projet qui interdisait l'emploi du glucose en franchise dans les brasseries. Cette dernière mesure sera vivement approuvée par les consommateurs de petite bière et par les cultivateurs de pommes de terre.

Ces nouvelles propositions seront soumises à la commission du budget dans sa prochaine séance. M. Salis se propose de demander la discussion du régime des boissons aussitôt après le privilège de la Banque de France.

L'Union libérale de la droite

Paris, 28 juin. — L'Union libérale de la droite s'est réunie sous la présidence de M. d'Aillières. M. de Ponbriand a insisté sur l'utilité qu'il y aurait à faire venir le plus tôt possible la discussion du projet sur l'assistance médicale dans les campagnes. La réunion a décidé de discuter le projet dans une de ses plus prochaines séances et de faire tous ses efforts pour qu'il vienne à la Chambre avant les vacances

La discussion s'est engagée ensuite sur le projet concernant les boissons. Tous les membres s'élèvent contre les dispositions qui établissent un impôt sur les pommes, poires, vendanges et imposant à la licence des marchands en gros les cultivateurs qui feraient des cidres et poirés ne provenant pas exclusivement de leur récolte. La réunion combattra ces dispositions de toutes ses forces.

La situation au Dahomey

Paris, 28 juin. — Nous avons envoyé hier une dépêche de l'Agence Havas qui signale une situation assez grave au Dahomey.

Au ministère de la marine, on n'a aucune confirmation de ces renseignements.

La dernière dépêche du colonel Dodds annonce seulement l'arrivée à Lagos de la canonnière « Le Corail » que la marine a achetée aux « Chargeurs-Réunis » et qui se trouvait au Congo. Cette canonnière va entrer par Lagos dans les lagunes. Le colonel Dodds ne signale aucun mouvement menaçant des dahoméens.

Une épidémie à Epinal

Epinal, 28 juin. — Depuis quelques jours des cas de fièvre muqueuse et de fièvre typhoïde se sont déclarés ici surtout dans la garnison. L'école normale des filles et le collège ont été licenciés. Toute la garnison va partir pour Corcieux, pour Gérardmer et pour les Bruyères. La cavalerie ira camper aux environs. Les fièvres sont attribuées à la contamination des eaux de source.

Les relations commerciales de la Russie

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le comité des ministères a décidé de garder à la Russie pleine liberté pour la conclusion avec divers Etats de traités de commerce séparés. C'est avec la France que seront en premier lieu entamés les pourparlers à cet effet.

Le choléra à Bakou

St-Pétersbourg, 28 juin. — On a constaté 35 nouveaux cas de choléra à Bakou.

Au Conseil des ministres

Paris, 28 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-ESPAGNOLES

M. Ribot a informé ses collègues qu'il devait être interpellé au Sénat par M. Griffe et à la Chambre par M. Brousse, sur les relations commerciales entre la France et l'Espagne. Le gouvernement a décidé de demander aux interpellateurs d'ajourner le débat au 7 juillet prochain.

LES COLLÈGES COMMUNAUX

M. Bourgeois a fait signer un décret relatif au classement des professeurs et principaux des collèges communaux, et fixant les conditions du classement et de l'avancement, ainsi que les traitements de chaque ordre et de chaque classe.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le conseil fixe au 31 juillet la date des élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Les ballottages auront lieu le dimanche 7 août, la première réunion de ces assemblées départementales, le lundi 22 août.

Le pourvoi de Ravachol

Montbrison, 28 juin. — C'était hier soir qu'expirait le délai légal qu'avait Ravachol pour se pourvoir en cassation. Il a toujours refusé de signer, et son avocat, aussi bien que M. Lafay, bâtonnier de Montbrison, chargé d'insister, se sont heurtés à une résolution inébranlable. Le dossier sera directement transmis à la chancellerie, pour être soumis au président de la République, lequel statuera souverainement sur le sort du condamné.

Dans ces conditions, l'exécution de Ravachol ne se ferait pas attendre bien longtemps. Hier, Me Lagasse a reçu la visite de plusieurs amis du condamné qui lui ont demandé d'insister une dernière fois auprès de leur « compagnon » pour qu'il se décidât à en appeler à la cour suprême. Se rendant à ce vœu, Me Lagasse a immédiatement télégraphié à son client en lui conseillant au nom de certaines personnes que Ravachol tient en grande estime, de signer son pourvoi qui, d'ailleurs, n'a que peu de chances d'être admis.

Inondation de Chicago

Chicago, 28 juin. — L'eau monte toujours dans les environs de la ville. Dans quelques quartiers, l'eau atteint le deuxième étage. Les villages de Burnside, Dauphin et Grand-Crossing sont submergés. On croit que l'inondation est due à des jalousies de propriétaires. Certains ayant voulu détruire les propriétés de leurs voisins, ont pratiqué une ouverture à la digue qui protège les terres basses contre l'invasion des eaux du lac.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le jubilé de M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin. — La paroisse de Saint-Martin célébrait, mardi matin, le vingt-cinquième anniversaire de M. le chanoine Berteaux, comme doyen. La cérémonie avait un caractère touchant et exceptionnellement brillant tout à la fois. Dès dix heures la foule encombrait les abords de l'église; celle-ci était elle-même envahie par une foule énorme, tandis que le carillon égrenait ses notes joyeuses et que les cloches sonnaient à toutes volées.

A la porte de l'église, nous remarquons un écusson portant ces mots : « Dieu le conserve », et ces deux dates : 1867-1892, représentant les vingt-cinq années de travail apostolique et de dévouement pastoral que M. le doyen Berteaux a passées à Roubaix.

La décoration de l'intérieur est charmante. Les colonnes de la nef centrale disparaissent sous des tentures rouges relevées d'ornements couleur d'or. De la voûte partent des guirlandes de roses qui relient les cintres les uns aux autres. Le chœur, étincelant de lumières, et tout embaumé par le parfum des fleurs qui y sont disposées à profusion, présente un coup d'œil splendide. Les colonnes et les cintres sont garnis de velours rouge frangé d'or. Au dessus du maître-autel, tout là haut, une gigantesque couronne d'où descendent d'immenses bandes pourpre, formant dais.

Partout des blasons, les uns mentionnant les dates de 1867 et de 1892 ; les autres, des inscriptions comme celles-ci : « Il a fondé des églises. » — « Il a fondé des couvents. » — « Il n'A pas craint le travail. » — « Il a partagé son manteau. » A droite, une estrade sur laquelle ont pris place l'orchestre et les chœurs qui doivent se faire entendre pendant la cérémonie : 120 exécutants.

A dix heures et demie, un cortège sort de l'église et va chercher processionnellement M. le doyen au presbytère. Quelques minutes après, le cortège revient ; le vénérable jubilaire est accompagné de MM. le vicaire capitulaire Carlier ; le chanoine titulaire Dhérin, de Cambrai ; le chanoine Lasne, archiprêtre de Saint-Maurice à Lille ; le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame ; le chanoine Chabé, principal de l'Institution de Notre-Dame des Victoires ; le chanoine Destombes, doyen de Lannoy ; le chanoine Gahide doyen de Condé. Tout le clergé du décanat et de la ville, les membres du conseil de fabrique, les confréries du Saint-Sacrement avec leur splendide bannière, inaugurée aujourd'hui même, pour la circonstance, des délégations des classes supérieures du Collège et des autres établissements d'instruction de la paroisse escortent également M. le doyen de Saint-Martin.

Au moment où le jubilaire fait son entrée dans l'église, celle-ci regorge d'assistants. L'orgue attaque la merveilleuse Entrée de Jeanne d'Arc à la cathédrale de Rouen, extraite de la messe de Jeanne d'Arc de Gounod : les alternances de l'orgue et des vibrantes sonneries de trompettes, parfois coupées par la phrase mélodique des chœurs, produisent un effet superbe, absolument grandiose.

M. le chanoine Berteaux monte à l'autel, ayant à ses côtés, comme prêtre assistant, M. Lejeune, curé de Wattrelos; comme diacre, M. Tilman, curé de Sainte-Elisabeth; comme sous diacre, M. Poilet, curé d'Erquinghem — tous anciens vicaires de la paroisse Saint-Martin.

En ce moment, et tandis que retentissent les premiers accords du *Kyrie* de la remarquable « Messe du Sacre » de Cherubini, l'autel et le chœur offrent l'aspect vivant de ces magnificences et de ces pompes dont l'Eglise catholique sait entourer ses solennités. Les riches ornements de l'officiant et des prêtres qui l'entourent; les dignitaires de l'Eglise, avec le camail et l'hermine, priant dans les stalles gothiques; les lumières jouant dans les vitraux: la profusion des fleurs et des plantes contrastant avec les draperies et les velours; la légion de prêtres en surplis; les acolytes en rouges soutanelles, balançant des encensoirs ou portant des cierges; les habits noirs des membres du conseil de fabrique; dans les nefs, tout un peuple à genoux — c'est un spectacle d'un caractère imposant et grandiose, touchant quand la pensée se reporte vers le prêtre éminent autant que modeste que l'on fête en ce jour, d'une poésie intense aussi.

* * *

Après l'Evangile, M. le vicaire capitulaire Carlier monte en chaire. Il prend comme texte ces paroles : *Venite; exultemus domino; jubilemus Deo salutari nostro.*

Il rappelle ensuite ce qui se passait à pareil jour, il y a vingt-cinq ans, dans la même paroisse de Saint-Martin. « La grande et industrieuse cité de Roubaix, dit-il, était en fête. Les cloches sonnant à pleines volées interprétaient l'allégresse générale et chantaient *Jubilemus!* M. le Doyen arrivait précédé d'une excellente réputation acquise dans ses ministères précédents, suivi des regrets unanimes de la paroisse qu'il venait de quitter.

Les premières paroles, continue M. le vicaire capitulaire en s'adressant directement à M. le doyen de Saint-Martin, que vous prononciez dans cette chaire produisaient le plus heureux effet : on augurait bien des bénédictions que Dieu s'apprêtait à répandre sur votre ministère, et l'on se retirait en disant : *Jubilemus!* Depuis, ce mot, les prêtres de Saint-Martin, la paroisse et le diocèse l'ont répété. Et aujourd'hui, tout entière, la paroisse s'est levée pour dire qu'elle est fière de vous, qu'elle vous entoure de toute son affection, en admirant votre dévouement, en voyant que toutes les espérances du premier jour se sont réalisées.

L'orateur ajoute que le *Jubilemus* est écrit sur ces dômes, qu'il resplendit dans le chœur et à travers les murailles tapissées d'oriflammes et d'écussons; qu'il brille sur l'autel ruisselant de lumière et embaumé de parfums comme sur le front de tous ceux qui sont accourus à cette fête; qu'il est interprété dans les suaves harmonies qui caressent nos oreilles.

« M. le Doyen, dit en substance l'orateur, m'avait prié de ne pas le louer : mais l'éloge sorti de mes lèvres serait une note à peine entendue, au milieu du concert qui s'élève du sein des générations que vous avez élevées dans la foi et la vertu. »

L'œuvre sacerdotale du vénérable jubilaire, pendant ses vingt-cinq années de décanat à Roubaix, est ensuite examinée par l'orateur sacré.

D'abord M. le chanoine Berteaux a multiplié les églises. « Quelle œuvre plus excellente de charité, s'écrie M. le vicaire capitulaire, dans des centres industriels et dans des quartiers peuplés d'ouvriers ! Le patron ne vit pas seulement pour méditer de sérieuses combinaisons, ni l'ouvrier pour s'astreindre uniquement au travail matériel : ils doivent de temps en temps, l'un et l'autre, élever leur cœur et leur âme vers le Père Céleste qui prépare le salaire de la vie éternelle. Au dessus des monuments de l'Industrie, au milieu de la forêt de cheminées qui attestent votre commerce avec la terre entière, il faut qu'il y y ait des clochers qui proclament votre commerce avec Dieu. Il ne suffit pas qu'il y ait des ateliers où le corps s'incline sur le métier : il doit y avoir aussi des temples où l'âme s'élève vers Dieu. »

L'orateur dit que la première parole de M. le chanoine Berteaux, quand il fut nommé à Roubaix, fut celle-ci : « S'il le faut, j'irai; mais je serai bien malheureux si je ne bâtis pas quatre ou cinq églises. » Ces églises sont bâties : son zèle et votre concours généreux, ajoute M. Carlier, les ont fait surgir de terre : ce sont les églises du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulcre, du Saint-Rédempteur et de Saint-Jean-Baptiste. Pour ces constructions, il a su réunir un million.

Cela n'a pas empêché l'église-mère, l'antique église de Saint-Martin, de s'embellir — et d'apparaître aujourd'hui dans un décor comme elle n'en a jamais connu.

En multipliant ainsi les églises, dit M. le vicaire capitulaire, M. le chanoine Berteaux a bien mérité de tous, riches et pauvres; il a bien mérité de la cité; il a bien mérité de Dieu dont il a si merveilleusement glorifié le nom : *lapides clamabunt.*

L'orateur, ajoutant que le Seigneur veut sur la terre d'autres demeures plus dignes de lui, des « temples vivants dont la foi constitue les colonnes et dont la piété résume toute la beauté », établit que le jubilaire s'est consacré — surtout par ce merveilleux instrument qui s'appelle l'école catholique — à développer dans les âmes l'idée chrétienne. Dix écoles ont été bâties par lui ou avec son concours. La onzième s'achève; c'est l'école commémorative de cette fête, l'école jubilaire, l'école Saint-Bruno. Pour elle, continue l'orateur, les ouvriers ont donné leur obole en disant : « Il le mérite bien, notre excellent pasteur ». Et les enfants donnant aussi leurs petites économies, ajoutaient dans leur naïf langage qu'ils aimaient bien M. le doyen.

M. le vicaire capitulaire Carlier caractérise l'impulsion que le jubilaire a donnée aux œuvres dominicales, le zèle qu'il a déployé pour attirer à Roubaix des communautés religieuses.

« Cité de Roubaix, s'écrie-t-il, qui as donné tant de prêtres, de religieux et de missionnaires à l'Eglise, ta gloire est non de vêtir les rois et les princesses de la terre, mais de peupler le ciel de tes enfants et de tes saints ! »

L'orateur acte en passant les 8,000 communions pascales signalées à Saint-Martin, établit la large participation de M. le doyen dans les grands pèlerinages où il conduisait de véritables légions, et fait enfin allusion aux innombrables actes de générosité du jubilaire : « Les anges du ciel, dit-il, en retraceront dans l'Eternité le détail et le mérite ».

C'est à juste titre, conclut l'orateur, que le Souverain Pontife prend part à cette fête, en accordant sa bénédiction apostolique avec indulgence plénière au jubilaire, à tous ceux qui l'entourent et qui l'ont secondé dans ses œuvres.

* * *

La messe continue, magistralement interprétée quant à la partie chorale par les cent vingt exécutants, sous la direction énergique de M. Broquet.

A l'offertoire, nous entendons avec un plaisir extrême une très bonne « Ouverture de fête jubilaire », pour orchestre, de la composition de M. Wassenove, à qui nous adressons nos plus sincères félicitations. L'ouverture débute par un andante, suivi d'une phrase assez large, très harmonieuse, dite par les violoncelles. Immédiatement après, un allegro dans lequel la première phrase se développe pour arriver à un crescendo — qui se termine sur un unisson des cuivres, avec tre molo aigu des cordes, chantant le *Lauda Sion*.

Après la messe, audition d'une nouvelle œuvre toute de circonstance, elle aussi : nous voulons parler de la cantate sur laquelle l'excellent organiste de la paroisse, M. Meyer, a mis une délicieuse musique. Après les appels des cuivres, vient un motif initial d'une douceur et d'une suavité exquises, soupiré par les cordes sur le thème du *Te Deum*. Vient le chant très large de l'exposition.

Pourquoi ces douces harmonies
Qui font vibrer les échos du saint lieu.
Et, dans les vastes nefs, les guirlandes fleuries
Qui parent la maison de Dieu ?
Pourquoi ce peuple ému dont l'ardente prière
Sur l'aile d'or des esprits bienheureux
Comme l'encens du sanctuaire
S'envole vers les cieux ?

Suivent des solis caractéristiques, d'une facture très savante et très originale aussi, que M. Broquet a fort bien interprétés, et dont la finale était répétée par les chœurs. Cette œuvre, à laquelle notre concitoyen a imprimé sa note personnelle, lui fait grand honneur.

La cérémonie terminée, chacun s'est retiré emportant de cette fête, qui honore celui qui en est l'objet comme ceux qui en ont eu l'idée, une impression tout à la fois très douce et très profonde.

* * *

Le magnifique ornement qu'avait revêtu M. le chanoine Berteaux, pour la circonstance, a été donné par le conseil de fabrique.

Une souscription avait été ouverte dans la paroisse pour offrir à M. le doyen un souvenir commémoratif de son jubilé. La souscription a rapidement atteint le chiffre de 80,000 francs. M. le chanoine Berteaux a manifesté le désir que cette somme soit affectée à la création de la nouvelle école de Saint-Bruno — à laquelle M. le vicaire capitulaire Carlier a fait allusion. Cette école sera dirigée par des Frères des Ecoles chrétiennes et installée rue de Crouy. Le livre d'or des souscripteurs a été remis au jubilaire mardi après-midi.

Les tarifs de chemins de fer. — La Chambre de commerce de Roubaix ayant reçu du ministère des travaux publics la circulaire ci-après, invite les intéressés à lui faire parvenir sans délai les observations ou les réclamations qu'ils auraient à présenter.

« Monsieur le Président,

» L'administration des chemins de fer de l'Etat et les six grandes Compagnies ont élaboré, sur ma demande, et m'ont soumis récemment un projet de classification des marchandises, destiné à comprendre toutes les dénominations inscrites non seulement dans la classification annexée aux tarifs généraux actuels, mais encore dans les tarifs spéciaux et dans les tableaux d'assimilation.

» Je vous serai obligé de me faire parvenir avant le 15 juillet, dernier délai, les observations que vous pourriez avoir à présenter au sujet de la proposition dont l'affichage a eu lieu dès le commencement d'avril dernier, sur certains réseaux. »

Une brutale agression. — Lundi soir, vers dix heures, un tisserand, Louis Prouvost, était assis tranquillement devant la porte de sa maison, rue Daubenton, quand vint à passer un individu en état d'ivresse, qui se jeta sur lui et le terrassa, en le frappant à coups de poing et à coups de pied, au point de le blesser grièvement.

Le malheureux ouvrier réussit à s'échapper des mains de son agresseur, et deux agents dont il avait été réclamer le secours au poste du pont Morel, purent bientôt le mettre en état d'arrestation, malgré sa résistance et les invectives grossières dont il les accablait.

C'est un nommé Louis Pollet, exerçant également la profession de tisserand, et demeurant rue Cartigny.

Un monstrueux attentat. — Dans la matinée de mardi, M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement, a mis en état d'arrestation un ouvrier cordonnier, du nom de Julien Honoré, demeurant rue Jacquart, pour s'être rendu coupable d'un monstrueux attentat.

Cet ignoble individu, homme d'une trentaine d'années, est marié et père de famille. Il a d'abord nié son crime, mais, pressé de questions, il est entré dans la voie des aveux.

Caisse d'Epargne de Roubaix. — *Comptes abandonnés depuis l'année 1862. Exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, ainsi conçue :* — « Lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans, à partir tant du dernier versement ou remboursement que de tout achat de rente et de toute autre opération effectuée à la demande des déposants, les sommes que détiennent les Caisses d'Epargne aux comptes de ceux-ci, sont placées en rentes sur l'Etat ; et les titres de ces rentes sont remis à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte des déposants.

« Les reliquats des placements en rentes ci-dessus énoncés, et les sommes qui, à raison de leur insuffisance, n'auraient pu être converties en rentes sur l'Etat, demeureront, à la même époque, acquis définitivement aux caisses d'Epargne. »

En conséquence, les intéressés sont invités à faire, avant le 31 décembre prochain, auprès de la Caisse d'Epargne, toutes les diligences nécessaires pour prévenir l'application des dispositions de la loi du 7 mai 1853 rappelées ci-dessus.

Nota. — Le premier chiffre est le numéro du registre matricule. A la suite sont indiqués les nom et prénoms du déposant, sa profession, la date de la première opération, son âge à cette époque, son domicile, la nature et la date de la dernière opération, le montant du capital.

2010, *Blanquart, Rosalie*, domestique, 13 janvier 1850, 38 ans, Roubaix, rue du Château, versement 69 fr. 87.

6965, *Simon, Achille*, chapelier, 20 mars 1859, 28 ans, Roubaix, rue du Gabon d'Eau, remboursement 18 fr. 22.

7721, *Delporte, Louis-Joseph*, domestique, 18 mars 1860, 29 ans, Croix, au Créchet, remboursement 5 fr. 08.

8164 *Montigny Fidéline*, domestique, 23 septembre 1860, 26 ans, Roubaix, rue du Pays, remboursement, 21 fr. 74.

8326 *Derick, Jacques*, fileur, 23 décembre 1860, 37 ans, Roubaix, au Fontenoy, remboursement, 77 fr. 73.

9597 *Mathon, Emile*, mineur, 25 août 1862, 13 ans, Roubaix, Jean-Ghislain, versement, 13 fr. 53.

9586 *Dupsens, Félicité*, mineure, 25 août 1862, 16 ans, Roubaix, rue de Mouveaux, versement, 13 fr. 53.

Certifié conforme aux écritures,
Le Vice-Président,
E. LECOMTE - SCRÉPEL.

A Roubaix, le 30 juin 1892.
Le Caissier.
FRÉMONT.

Un enfant qui tombe dans le canal. — Mardi après-midi, vers trois heures, plusieurs bambins de trois ans jouaient sur la berge du quai de Brest, quand l'un d'eux, Etienne Hannelon, âgé de trois ans, s'approcha trop près du bord et tomba dans le canal.

Un boucher, M. Edouard Courtier, passant à quelques pas de là, accourut aux cris poussés par l'enfant et se jeta résolument à l'eau.

Il parvint à sauver l'enfant. M. Bettremieux aida à retirer le sauvetage du canal, dont les bords à cet endroit sont très dangereux.

Quant à l'enfant il a été reconduit par M. Courtier chez ses parents, rue Jeanmapes, cour Crubecque.

Un accident rue de la Fosse-aux-Chênes. — Un accident s'est produit mardi matin à sept heures et demie, dans un établissement industriel de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Un ouvrier tisserand, Joseph Delaunay, avant voulu retirer une mèche de laine qui se trouvait près de la navette, a eu l'index de la main droite écrasé par le battant du métier; à ses cris, on vint immédiatement à son aide, et on le conduisit chez le concierge de l'établissement où il reçut des soins, en attendant le médecin qu'on était allé chercher : celui-ci arriva bientôt et, après avoir examiné la blessure, il déclara que, sauf complication, on ne jugeait pas l'amputation nécessaire; mais le blessé ne pourra reprendre le travail que dans un mois environ. Le patron de Delaunay l'a fait reconduire chez lui, dans sa voiture.

Une scène de jalousie. — Dans la soirée de lundi, une couturière demeurant rue Saint-Maurice, Marie Désir, femme d'une trentaine d'années, menait grand tapage dans la rue de Lannoy, où elle avait retrouvé son ami, faisant la fête avec des camarades. Lorsqu'elle prétendait le faire rentrer à la maison, celui-ci avait réussi à lui échapper, et elle l'avait poursuivi jusqu'à la place Sainte-Elisabeth, amentant les passants à sa suite. Pour faire cesser cette scène par trop bruyante, un agent mit la dame quelques instants au poste, jusqu'à ce que la raison lui revint avec le calme.

Le stationnement des voitures de place. — Plusieurs cochers se sont vu dresser contravention, pour avoir stationné après l'heure réglementaire, devant le Café de l'Univers, sur la Grande-Place.

Jeu d'argent sur la voie publique. — L'agent Catteau, de service rue de la Gare, prévenu que des jeunes gens étaient en train de jouer aux dés pour de l'argent dans la rue de la Clef, arrivait pour les prendre en flagrant délit et leur dresser contravention; mais les joueurs avaient eu le temps de s'esquiver.

L'homme à la barre de fer. — Dans la rue du Pays, lundi soir, vers 8 heures, un terrassier de 63 ans, en état complet d'ivresse, J.-B. Decidere, s'escrimait, une barre de fer à la main, lorsqu'un agent vint à passer. Notre homme fut conduit en lieu sûr, pour être mis à la disposition de M. Chauveau, commissaire du quatrième arrondissement.

Un cabaretier irascible. — Lundi à midi, heure à laquelle la circulation est si considérable dans la rue de l'Epeule, un cabaretier de cette même rue, qui paraissait avoir bu un peu plus que de raison, provoquait un camionneur et causait bientôt un nombreux rassemblement.

L'agent de service dans le quartier vint le mettre à la raison, et lui déclara qu'un rapport serait fait contre lui à M. le commissaire central.

Une chute malheureuse. — Dimanche dernier, un père de famille, Philippe Masure, tisseur, demeurant rue de la Potennerie, cour Lordan, était occupé à blanchir sa maison, monté sur une chaise. A un certain moment, il se pencha trop sans doute, et tomba avec la chaise sur laquelle il se meurtrit l'épaule.

Le lendemain matin, ne se sentant pas en état d'aller au travail, il consulta M. le docteur Largillière, qui constata une entorse de l'épaule et le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un ivrogne qui insulte les passants. — Un journalier d'une cinquantaine d'années, Godefroy Boyer, demeurant rue de Naples, se trouvait en état complet d'ivresse sur la place de la Fosse-aux-Chênes, lundi, à une heure de l'après-midi, et insultait les passants, lorsque l'agent de sûreté Calonne fit cesser ce scandale en le conduisant au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

Un mauvais fils. — L'agent de sûreté Berte passant lundi soir, vers huit heures, dans la rue de la Vigne, fut requis par un brave homme du nom d'Henri Deroubaix, pour mettre à la raison son fils Charles, qui venait de le battre et de lui déchirer ses vêtements, et qui menaçait de tout casser dans sa maison.

Le père de famille conduisit l'agent dans la ruelle Lamarotte, où il habite, et celui-ci eut le triste spectacle d'un jeune homme de 23 ans, complètement ivre et fou furieux. Il le mit en état d'arrestation et l'écrou au dépôt central, pour le tenir à la disposition de M. Chauveau, commissaire du 4e arrondissement.

Un accident. — Mardi matin, le domestique d'un entrepreneur de Roubaix suivait la route de Beaumont, conduisant un tombereau chargé de mortier. Tout à coup l'avant-train se détacha; le conducteur qui se trouvait sur le siège fut jeté bas, et reçut dans sa chute plusieurs blessures, heureusement sans gravité.

Un acte de probité. — Mlle Widart, demeurant chez M. Wautelet, 17, rue Daubenton, a déposé au bureau de M. le commissaire central un petit sac d'étoffe, contenant quelques pièces de monnaie.

Flers. — BRECQ. — *Un vol dans l'église.* — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église du Sart. Ils s'emparèrent d'abord d'une échelle de 6 mètres dans la cour de la ferme de M. Warembourg; ceci fait, les voleurs montèrent jusqu'aux vitraux : là, à l'aide de couteaux, ils pratiquèrent un trou par lequel ils descendirent dans l'église, en se servant d'une corde. Ils fouillèrent tout l'édifice. Une croix en or, d'une valeur de 400 francs, qui entourait le cou de l'enfant Jésus, fut enlevée.

Les malfaiteurs se rendirent dans la sacristie où ils mirent en pièces et en morceaux un bureau qui contenait le produit des quêtes faites dans la journée, pendant les messes et obits.

Pour leur départ, les malfaiteurs se servirent d'une échelle qui se trouvait dans l'église.

Hier matin, à l'ouverture de l'église, on s'aperçut du vol.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

— *Le carrousel.* — C'est dimanche prochain, 3 juillet, qu'aura lieu dans le verger de M. Watteau, au pont du Breucq, le grand carrousel au profit des pauvres. Il y aura 550 francs de prix répartis comme suit :

1er prix, 100 fr.; 2e, 90 fr.; 3e, 70 fr.; 4e, 50 fr.; 5e, 50 fr.; 6e, 40 fr.; 7e, 25 fr.; 8e, 25 fr.; 9e, 20 fr.; 10e, 20 fr.; 11e, 20 fr.; 12e, 20 fr.; 13e, 20 fr.

L'inscription et le cortège auront lieu chez M. Thérin, cabaretier, route du Breucq, à l'Hempompont.

Flers. — *Un accident.* — Mardi matin, plusieurs gamins étaient juchés sur une palissade, quand l'un d'eux, le nommé Arthur Dervaux, âgé de 12 ans, manqua le pied et perdit l'équilibre. Il tomba et se fit dans sa chute plusieurs blessures à la figure, dont une à l'arcade sourcilière droite.

Hem. — Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré la nuit dernière dans un bosquet appartenant à M. Henri Simons, au hameau du Triez, et y ont enlevé une grande quantité de bois. La marchandise devait être enlevée mardi matin. Plainte a été portée à la gendarmerie.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) est ouvert du 1er juin au 15 septembre.

Les maladies du système articulaire, telles que : *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827 - 62369

Communications diverses

« **Mélomanes roubaisiens** ». — Dans son assemblée extraordinaire du 25 juin, la commission administrative a décidé que la société prendrait part au grand festival permanent de la ville d'Anvers, le dimanche 4 septembre (jour de la ducasse de Roubaix). Les membres honoraires qui seraient désireux d'accompagner la société à cette excursion sont priés de le faire savoir au siège de la société, rue Pellart, 72. Les adhésions seront reçues jusqu'au 29 août dernier délai. La commission administrative prévient MM. les adhérents, qu'elle se tient à leur disposition pour fournir tous les renseignements nécessaires.

La commission administrative invite MM. les membres actifs à bien vouloir se rendre en leur local, le mercredi 29 juin et le samedi 2 juillet pour y répéter les chœurs que la société compte exécuter au festival qu'offre l'*Etoile roubaisienne* et l'association des anciens élèves de la rue Turgot, le dimanche 3 juillet. Réunion à 2 heures. Départ à 2 h. 1/2 précises.

Ecole de natation. — 28 juin. — Température de l'eau : 8 heures du matin, 19 degrés; 5 heures du soir, 22 degrés 1/2.

LETTRES MORTUAIRES ET DEUILS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une chute. — Lundi après-midi, un ouvrier couvreur le nommé Delplanque Henri, était occupé à la couverture d'une maison du hameau de la Marlière. Tout à coup il ressentit un éboulement et tomba. Des personnes qui s'étaient aperçues de l'accident se portèrent immédiatement au secours de l'ouvrier, et le transportèrent dans une maison voisine où l'on fit appeler un docteur. Celui-ci déclara que l'ouvrier avait la jambe gauche fracturée, et qu'il portait des contusions multiples. Après un premier pansement il a été reconduit en voiture à son domicile, à Tourcoing.

Un vol. — Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière dans un estaminet inhabité, au hameau de la Carluyère. L'immeuble appartient à M. D..., de Wattrelos. Ils y ont enlevé tout le mobilier de l'estaminet. Plainte a été portée à la gendarmerie, qui s'est livrée à une enquête sérieuse: elle espère découvrir les coupables sous peu.

Une rixe. — Sous ce titre, nous avons annoncé que les frères Spriet, Henri et Edonard, avaient été frappés sans provocation par les nommés Bocquet et Lambiez, en sortant d'un estaminet du hameau du Petit Audenaerde.

On avait cru tout d'abord que les blessures étaient peu graves, mais il paraît aujourd'hui que Spriet Ed. perdra l'œil gauche. Quant à Henri, les blessures qu'il a reçues à la tête sont assez sérieuses et paraissent avoir été faites avec un instrument tranchant. L'enquête se poursuit activement.

Arrestation de deux fraudeurs. — Le brigadier Benoist et le préposé Roche, de la brigade du Touquet, de service, dans la nuit de lundi à mardi, aux « maisons Herbaux », ont arrêté les nommés Alphonse Samain et Albert Ozelick, demeurant tous deux à Roubaix, rue de la Barbe d'or. Ils étaient porteurs de 1008 boîtes d'allumettes, 504,000 en nombre, et de 7 kilogs de café, le tout de provenance étrangère et d'une valeur de 360 fr.

TOURCOING

UN VIOLENT INCENDIE A TOURCOING

Un violent incendie a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure du matin, dans l'importante usine de fabrication de tissus d'ameublement de MM. Deschecmacker frères, rue Neuve de Roubaix.

L'établissement se trouve situé, comme on le sait, dans une rue nouvellement percée, entre la rue Neuve-de-Roubaix et la rue Neuve-de-la-Tossée. Il comprend un tissage à la main et un tissage mécanique. C'est cette dernière partie qui a été la proie des flammes.

Des agents de police de Roubaix, de service au pont Morel, aperçurent les premiers le feu et s'empressèrent de donner l'alarme, mais quand les pompiers arrivèrent, l'incendie avait fait des progrès tellement rapides qu'il fallut se borner à protéger le tissage à la main.

Bien que l'usine fut un simple rez-de-chaussée les flammes s'élevaient à une hauteur considérable et se voyaient de très loin.

Les pompiers mirent une pompe à vapeur en batterie, avec toute la célérité possible et parvinrent après un travail de plusieurs heures à circonscrire l'incendie.

Les pertes, qu'il est impossible de chiffrer dès à présent, sont très importantes. Les livres de commerce ont pu être sauvés par l'agent de police Lambarbe.

On ignore les causes de l'incendie, le feu semble avoir pris dans un débarrassoir renfermant des déchets.

Le service d'ordre a été organisé par les soins de MM. les commissaires de police Villon et Cotard.

Nouveaux détails. — Ce n'est pas le tissage mécanique, mais bien le tissage à la main qui a été complètement détruit, dans la nuit de mardi à mercredi. Le feu s'est déclaré d'abord, on ne sait par quelle cause, dans les magasins qui donnent sur un passage vitré, en face de la porte cochère. Dans ces magasins il y avait d'immenses tas de cartons, bobinots, épeules, déchets, etc.

L'atelier de tissage à la main